



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi le 13 décembre à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame Danielle Parent, Monsieur Francis Léger, Monsieur Howard Sauvé, Madame Cassandre Lescarbeau, Madame Julie Léveillée, Madame Dawn Charles.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2017-12-283

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ,c.C-27.1) ;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : Monsieur Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI LE 13 DÉCEMBRE À 19 H

1. Ouverture de la séance extraordinaire

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

3. Affaires diverses

3.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2018

3.2 Adoption du Règlement 2017-06 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2018

4. Période de questions

5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

3. Affaires diverses

2017-12-284

3.1 *Adoption du budget pour l'exercice financier 2018*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2018, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers déterminés il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget ;

Considérant que le programme triennale des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 est présenté ;

Considérant que les deux (budget et programme triennal) doivent être présentés et adoptés avant le 31 décembre de l'année en cours.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : Madame Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2018 au montant de 3 000 207 \$;

D'ADOPTER le programme triennal de dépense en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020.

ADOPTÉE.

2017-12-285

3.2 *Adoption du Règlement 2017-06 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2018*

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 15 novembre 2017 par monsieur Francis Léger et qu'un projet de règlement concernant le budget et la taxation a été présentée au public ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. 27.1) ;

Considérant que l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. 27.1) exige que :

- toute personne a pu obtenir une copie du règlement au moins deux jours avant la date de son adoption ;
- le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;
- et qu'en conséquence il y a dispense de lecture.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : Madame Danielle Parent

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (10) :

D'ADOPTER le règlement 2017-06 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2018.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

4. Période de questions

Les personnes adressent leurs questions au président de la séance.

5. Levée de la séance extraordinaire

À **19 h 15**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : Madame Julie Léveillée

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

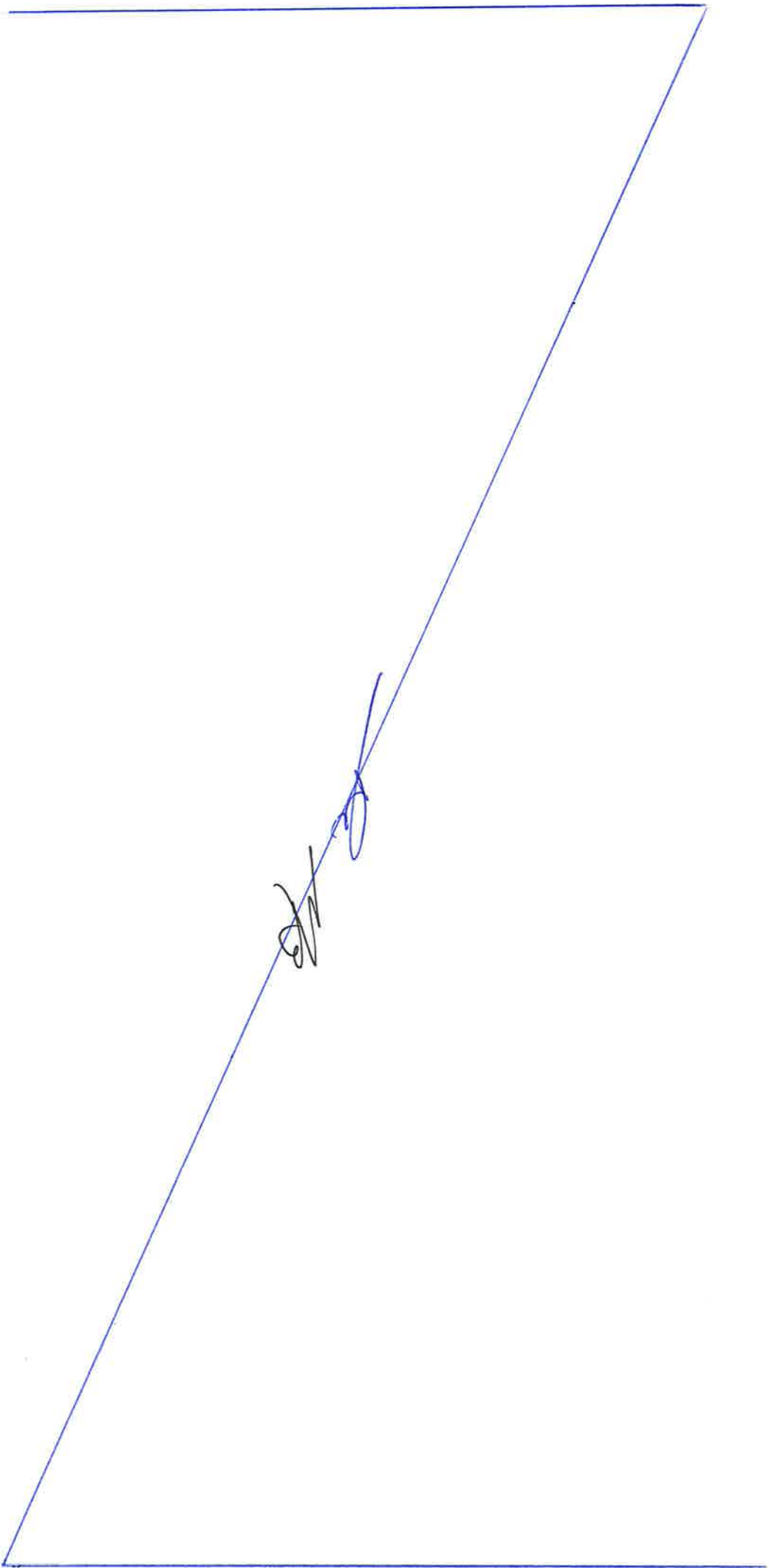
Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée

0214



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



No de résolution
ou annulation